

# FORMATION SURETE TRANSPORTEUR AGREE

2 jours 14 heures

Programme de formation

## Public visé

## Pré-requis

## Objectifs pédagogiques

## Description / Contenu

Vous transportez du fret sécurisé pour le compte de transitaires (agents habilités), de compagnies aériennes (ou leur assistant) ou d'exportateurs (chargeurs connus).

La réglementation relative à la sûreté du fret aérien va changer à partir du **1er janvier 2027**. À compter de cette date, vous devrez être titulaire d'un **agrément de sûreté de transporteur routier (approved haulier)**. Cet agrément sera délivré par la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) sur la base d'un rapport de visite réalisé par un validateur européen.

Nous vous proposons également les formations en sûreté associées à cet agrément, permettant de répondre aux exigences réglementaires et de préparer efficacement vos équipes à l'obtention du statut de transporteur routier agréé.

Si vous avez des questions concernant cette réglementation, qui peut paraître complexe, n'hésitez pas à nous contacter au 06 35 22 49 54 Nous serons ravis de vous accompagner et de répondre à toutes vos interrogations.

## Modalités pédagogiques

## Moyens et supports pédagogiques

## Modalités d'évaluation et de suivi



## Modalités Accessibilité

## Profil du / des Formateur(s)

27/04/2026